Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 19 septembre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198244004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 $), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 $), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 $), WSP Canada Inc (978 293.42 $) et Solmatech Inc (599 609.57 $) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 $, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198244004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 $), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 $), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 $), WSP Canada Inc (978 293.42 $) et Solmatech Inc (599 609.57 $) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 $, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, pour lesquels :*
    - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a bien expliqué le contexte dans le cadre duquel les différentes ententes-cadres sont requises. Il s'agit d'un marché saturé où la pénurie de main-d'œuvre est constatée et dont les entreprises ont des carnets de commandes bien remplis, ce qui explique les taux horaires élevés.

Les membres ont également bien compris qu'il est à l'avantage de la Ville de faire affaires avec cinq firmes distinctes en raison de la multiplication des équipes disponibles. De plus, les membres comprennent que dans ce contexte, la Ville agit prudemment en ne haussant pas ses estimés, notamment en ce qui concerne les taux horaires pour les forages, d'où les écarts observés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, pour lesquels :*
    - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198244004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.